

Bac professionnel Technicien en expérimentation animale (bac pro TEA)

Durée de la formation : 3 ans

Nature de la formation : diplôme national ou diplôme d'État (diplôme qui sanctionne un examen organisé et validé par l'État, qui en garantit la qualité. Il atteste d'une qualification reconnue sur l'ensemble du territoire par les ministères concernés).

Niveau terminal d'étude : Bac (niveau 4)

Objectifs de la formation

Le bac pro TEA forme des techniciens ayant recours à des animaux à des fins de recherche biologique et médicale pour les laboratoires de recherche et pharmaceutiques.

Les élèves apprennent à mener une étude expérimentale en appliquant des directives ou des protocoles préétablis dans le respect de la réglementation et de l'éthique animale et sous le contrôle d'une personne titulaire d'une autorisation d'expérimenter. L'enseignement professionnel porte notamment sur la connaissance des principaux textes réglementaires et le champ d'application de l'expérimentation animale, la mise en place du dispositif expérimental, la réalisation des principales administrations de substances et prélèvements, la réalisation de soins pré et post opératoires, le relevé de données expérimentales, le repérage des signes cliniques et les critères d'arrêt d'une étude expérimentale.

Les enseignements de biologie-écologie, de physique-chimie et de zootechnie permettent aux élèves d'acquérir les connaissances scientifiques et techniques liées à l'animal et à son environnement : alimentation, hygiène et santé, génétique et reproduction. Ils apprennent également à assurer la maintenance et l'élevage des animaux en unité animale et à mettre en place des opérations de prophylaxie en hygiène et santé. L'enseignement de gestion complète l'apprentissage pour le bon fonctionnement et la gestion d'une unité animale.

Seconde professionnelle :

- 1 semaine de stage collectif sur l'éducation à la santé et au développement durable (ESDD)
- 4 à 6 semaines de stage individuel en entreprises ou organismes (PFMP : périodes de formation en milieu professionnel) (pour les élèves hors apprentissage)

Cycle terminal (1^{er} et Terminale du bac pro) :

- 3 semaines d'enseignements obligatoires sous forme de deux stages collectifs :
 - un stage sur l'éducation à la santé et au développement durable (ESDD) ;
 - un stage sur la valorisation du vécu en milieu professionnel (VVMP).
- 14 à 16 semaines de stage individuel en entreprises ou organismes (PFMP : périodes de formation en milieu professionnel) (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le(la) titulaire de ce bac pro TEA peut travailler dans des cliniques vétérinaires, en laboratoires animaliers (laboratoires de recherche publics de type Inserm, CNRS, Inrae... ; laboratoires pharmaceutiques ; grands hôpitaux ; facultés de médecine, pharmacies ou centres universitaires) ou éventuellement dans les parcs animaliers. Le(la) technicien(ne) en expérimentation animale peut évoluer vers l'emploi d'auxiliaire vétérinaire spécialisé, commercialiser des animaux en animalerie ou jardinerie, ou se tourner vers le toilettage des animaux.

Source : www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/lycees/bac-pro-technicien-en-experimentation-animale

Bac professionnel Technicien conseil vente en animalerie (bac pro TCVA)

Durée de la formation : 3 ans

Nature de la formation : diplôme national ou diplôme d'État (diplôme qui sanctionne un examen organisé et validé par l'État, qui en garantit la qualité. Il atteste d'une qualification reconnue sur l'ensemble du territoire par les ministères concernés).

Niveau terminal d'étude : Bac (niveau 4)

Objectifs de la formation

Le bac pro TCVA forme à la vente des animaux de compagnie (oiseaux, mammifères, poissons...). Les enseignements de biologie et de physique-chimie ont pour objectif de mettre les diplômés en situation de connaître les caractéristiques propres à chaque espèce : origine, mode de production et d'élevage, pathologies..., mais aussi de préciser les paramètres physicochimiques propres aux animaleries (composants de l'air, de l'eau, la lumière, la chaleur, le bruit...) pour le bien-être de l'animal. Les études des techniques animalières, les connaissances relatives aux espèces animales commercialisées visent à donner à ce futur technicien les compétences pour recevoir les animaux, contrôler leur état sanitaire, mettre en œuvre des procédés d'acclimatation, de quarantaine ou d'isolement, prodiguer des soins courants et préventifs.

L'élève est également formé à l'étude des équipements, des produits (alimentation, soin, hygiène) et des accessoires (plantes, litière, paille, sellerie, jouets, cages, aquariums...) proposés en magasin.

Il acquiert les techniques de vente afin de conduire dans des conditions optimales une négociation commerciale, de renseigner le client et de contribuer à l'animation du point de vente.

Les enseignements en gestion commerciale lui donnent également la capacité d'organiser et de gérer le rayon en tenant compte de la politique commerciale de l'entreprise, d'en réaliser le suivi et l'entretien, de gérer les stocks et de suivre les indicateurs de rentabilité du rayon.

Cycle terminal (1^{re} et Terminale du bac pro) :

- 3 semaines d'enseignements obligatoires sous forme de deux stages collectifs :
 - un stage sur l'éducation à la santé et au développement durable (ESDD) ;
 - un stage sur la valorisation du vécu en milieu professionnel (VVMP).
- 14 à 16 semaines de stage individuel en entreprises ou organismes (PFMP : périodes de formation en milieu professionnel) (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le(la) titulaire du bac pro TCVA peut occuper un emploi de conseiller-vendeur en animalerie au sein d'un rayon animalerie d'une grande surface, de magasins spécialisés (jardineries, animaleries...), de grandes surfaces de bricolage ou de libres-services agricoles. Il peut également être employé en tant que représentant itinérant pour la vente d'animaux ou de produits pour animaux (sauf médicaments).

Source : www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/lycees/bac-pro-technicien-conseil-vente-en-animalerie

Bac professionnel Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin (bac pro CAEHSCF)

Durée de la formation : 3 ans

Nature de la formation : diplôme national ou diplôme d'État (diplôme qui sanctionne un examen organisé et validé par l'État, qui en garantit la qualité. Il atteste d'une qualification reconnue sur l'ensemble du territoire par les ministères concernés).

Niveau terminal d'étude : Bac (niveau 4)

Objectifs de la formation

Le bac pro CAEHSCF agricole forme à l'élevage de chiens et de chats.

L'élève assimile les techniques lui permettant de s'occuper des animaux : les nourrir, les surveiller, les soigner, pratiquer leur éducation de base, repérer les caractéristiques des chiens et des chats...

Il acquiert les techniques de sélection et de reproduction, mais apprend également à entretenir les locaux (nettoyage, désinfection), les équipements et les matériels dans le respect du bien-être des animaux et des règles d'hygiène et de sécurité.

Les connaissances acquises au cours du bac pro donnent la capacité de faire un suivi de trésorerie, d'établir les documents comptables propres à la gestion de l'élevage, et de faire les ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

L'élève assimile aussi les techniques de communication, de promotion, de conseil en vue de la commercialisation des animaux en sa possession.

Cycle terminal (1^{re} et Terminale du bac pro) :

- 3 semaines d'enseignements obligatoires sous forme de deux stages collectifs :
 - un stage sur l'éducation à la santé et au développement durable (ESDD) ;
 - un stage sur la valorisation du vécu en milieu professionnel (VVMP).
- 14 à 16 semaines de stage individuel en entreprises ou organismes (PFMP : périodes de formation en milieu professionnel) (pour les élèves hors apprentissage).

Débouchés professionnels

Le(la) titulaire du bac pro CAEHSCF exerce dans les entreprises qui visent la production d'animaux de compagnie (chiens et/ou chats) destinés à la vente. Il peut être le chef de l'entreprise ou le responsable de l'élevage.

Ce diplôme, complété par un plan de professionnalisation personnalisé (PPP), permet l'obtention de la capacité professionnelle agricole (CPA) nécessaire pour obtenir les aides de l'État et s'installer comme jeune agriculteur.

Source : www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/lycees/bac-pro-conduite-d-activites-d-elevage-et-d-hebergement-dans-le-secteur-canin-felin